

Renouvellement, exploitation et maintenance du système de télérelève et des compteurs d'eau

Autorisation de signature de l'avenant n°1 au marché n°16S0090

Délibération 2019-062

Exposé

Eau de Paris, en tant qu'exploitant du réseau de distribution, s'appuie sur un parc d'environ 94 000 compteurs dont 98,5% sont télérelevés. Ces compteurs et équipements de télérelevé ont été installés dans les années 2004 à 2007 par les ex-délégués du service de l'eau, chacun sur leur rive d'intervention.

Lors de sa séance du 13 février 2015, le Conseil d'administration a validé la stratégie consistant à :

- Assurer la continuité de service de télérelevé, en concluant avec les prestataires exclusifs actuels (Véolia Eau-CGE et Ondéo System) des marchés publics de service, négociés sans mise en concurrence préalable, permettant d'exploiter les infrastructures actuelles et accompagner la transition vers un nouveau système ;
- Progresser dans la connaissance des technologies disponibles sur le marché au travers d'expérimentations dans le cadre de partenariats ;
- Se mettre en capacité de lancer un renouvellement des infrastructures de comptage et de télérelevé avant 2018, date prévisionnelle du pic de fin de vie des équipements actuels.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie, l'attribution au groupement Suez Eau France (mandataire)/Suez Smart Solutions (cotraitant) du marché 16S0090 relatif au renouvellement, à l'exploitation et à la maintenance du système de télérelevé a été approuvée par le Conseil d'administration lors de sa séance du 30 juin 2017 et a été notifiée le 1^{er} août 2017 pour un montant évalué à 29 451 098,39 € HT.

Ce marché inclut à la fois l'acquisition et la pose des nouveaux compteurs, la mise en œuvre du système de télérelevé associé, ainsi que l'exploitation et la maintenance de l'ensemble pendant la durée du déploiement du nouveau parc de compteurs et pour une durée de deux ans après celui-ci, afin que l'ensemble de la chaîne de comptage soit placé sous une responsabilité unique.

Pour rappel, le marché est constitué d'une tranche ferme et de deux tranches optionnelles. La tranche ferme correspond aux prestations suivantes :

- Prestation A : conception du système cible et préparation du déploiement ;
- Prestation B : fourniture, déploiement et mise en service des compteurs, des émetteurs et des équipements complémentaires éventuels, nécessaires au raccordement au service de connectivité radio ;
- Prestation C : fourniture du service de connectivité radio ;
- Prestation D : hébergement, exploitation, maintenance du système d'information de traitement et de mise à disposition des données télé relevées et du système d'information de supervision des équipements radio d'Eau de Paris ;
- Prestation E : supervision et maintenance des compteurs, des émetteurs et des équipements complémentaires éventuels « en cave ».

Quelques prestations complémentaires ont enfin été intégrées au marché :

- L'extension du périmètre du système d'information de supervision, afin de couvrir la fonctionnalité de calcul de la qualité du lien radio. Ce développement est encadré du point de vue des attendus, des livrables, des délais associés et des modalités de réception des prestations. Elle suppose donc de prévoir des modalités de paiement spécifiques par révision du prix forfaitaire liée à la prestation « A4 » du marché, incluant l'hébergement, l'exploitation et la maintenance de cette fonctionnalité ;
- L'évolution de l'outil d'intervention terrain, en vue de permettre le portage de l'application de mobilité sur les terminaux mobiles utilisés par les agents d'Eau de Paris, ouvrant la voie à une logique de mobilité unifiée sur un seul outil. Cette évolution est encadrée notamment en matière de limite de responsabilité, de livrables, de délais, de modalités de réception des prestations, de tarification et de pénalités associées ;
- L'approvisionnement en petites fournitures nécessaires à la maintenance courante des compteurs nouvellement déployés et exceptionnellement posés par Eau de Paris, tels que joints, clapets inserts, filtres et bagues de scellés.

L'ensemble des prestations complémentaires aboutissent à créer des prix nouveaux, pour un montant total qui se décompose comme suit :

Objet	Impact financier en augmentation (euros HT)
Déploiement anticipé de compteurs au motif du sous-comptage	323 935,00
Extension du périmètre et de la limite fonctionnelle du système d'information de la supervision	78 500,00
Création de prix nouveaux afin de permettre le portage de l'application d'intervention terrain sur les terminaux d'Eau de Paris	5 000,00
Approvisionnement en petite fournitures nécessaire à la maintenance courante	9 788,68

Au final, le montant de l'augmentation de l'évaluation du marché est de 417 223,68 euros HT, ce qui porte son montant total à 29 868 322,07 € HT, soit 1,42% du montant du marché.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- **D'approuver la passation de l'avenant n°1 au marché n° 16S0090 relatif au renouvellement, exploitation et maintenance du système de télélevé et des compteurs ;**
- **D'autoriser le Directeur général de la régie Eau de Paris à signer l'avenant n°1 au marché n° 16S0090 relatif au renouvellement, exploitation et maintenance du système de télélevé et des compteurs.**